

Me Martine Arial – Diplômée, en droit notarial, de l'Université de Montréal et membre de la Chambre des notaires depuis en 1986, Me Arial a exercé la profession de notaire en pratique privée avant d'orienter sa carrière, à la fin des années 1980, vers la responsabilité professionnelle notariale. Analyste principale auprès du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec jusqu'en 2009, elle est ensuite nommée directrice adjointe à la souscription et coordonnatrice à la prévention. En 2013, elle devient directrice de l'inspection professionnelle à la Chambre des notaires du Québec. Conférencière auprès de regroupements de notaires, aux Cours de perfectionnement du notariat ainsi qu'à l'Association du Barreau canadien, elle a également été formatrice auprès des candidats à la préadmission de la Chambre des notaires du Québec. En 2004, elle est déléguée de la Chambre des notaires du Québec à la onzième rencontre des journées notariales ibéro-américaines à Buenos Aires portant sur la responsabilité professionnelle notariale et l'assurance de titres. Récemment retraitée de la Chambre des notaires, Me Arial demeure à l'affût des enjeux liés au droit professionnel, notamment en tant que membre, nommée par l'Office des professions du Québec, du comité des requêtes de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

L'honorable Jean-Louis Baudouin – Professeur associé à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, où il a enseigné le droit civil durant plus de 25 ans, juge à la Cour d'appel du Québec de 1989 à 2008, Jean-Louis Baudouin est aujourd'hui associé au cabinet d'avocats Fasken. Auteur de plus de 200 textes publiés, ici comme ailleurs, dans des revues et ouvrages juridiques, grand spécialiste de la responsabilité civile, des obligations, du droit comparé et de la bioéthique, il est à l'origine de deux livres classiques de la littérature juridique québécoise, *Les obligations*, paru pour la première fois en 1970, et *La responsabilité civile*, paru pour la première fois en 1973. Juriste de renommée internationale, Jean-Louis Baudouin est un conférencier prisé tant au Canada qu'à l'étranger – entre autres à Paris, Athènes, Strasbourg, Le Caire, Rio, Amsterdam, Bruxelles, Tunis, Abidjan, Pékin, Beyrouth, Hanoi. Récipiendaire de nombreux prix et distinctions, il est grand officier de l'Ordre national du Québec et officier de l'Ordre du Canada.

Me Audrey Boctor – Me Boctor représente des clients dans le cadre de litiges civils et commerciaux complexes et possède une expérience approfondie au niveau des appels. Elle a également une vaste pratique en droit public, notamment en droit constitutionnel et des droits de la personne ainsi qu'en droit administratif et réglementaire. Avocate plaideuse, elle a agi dans divers dossiers en matière de responsabilité des professionnels et, plus spécifiquement, de responsabilité des professionnels du droit. Ancienne auxiliaire juridique auprès de la juge en chef Beverley McLachlin, C.P., elle a pratiqué dans le domaine du droit et de la réglementation de produits et marchés financiers au sein du cabinet Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP à New York, avant de se joindre à IMK en 2010. Elle a également enseigné à la Faculté de droit de l'Université Columbia.

Pr. Patrice Deslauriers – Patrice Deslauriers est détenteur de diplômes de premier et de deuxième cycle de l'Université de Montréal et d'un diplôme d'études approfondies (D.E.A.) de droit privé de l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I). Admis au Barreau en 1987, il est professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, où il enseigne depuis 1990. Il a aussi occupé le poste de vice-doyen au développement académique. Depuis 2003, il est rédacteur adjoint de la *Revue du Barreau Canadien*. À l'Université de Montréal, il enseigne notamment la responsabilité civile, la théorie des obligations, la responsabilité des professionnels et le droit des assurances. Il a également été professeur invité aux Universités Paris XII (St-Maur), Paris II (Panthéon-Assas), Paris I (Panthéon-Sorbonne) et est chargé de cours à l'École du Barreau du Québec. Le professeur Deslauriers a participé en tant que conférencier à plusieurs colloques universitaires, de développements professionnels (notamment des formations reconnues pour le Barreau) ou pour l'Institut National de la Magistrature tant au Québec, au Canada qu'à l'étranger. Il est également co-auteur, avec Jean-Louis Baudouin et Benoît Moore, de la 8^{ème} édition du livre "La responsabilité

civile" publiée en 2014 aux Éditions Yvon Blais. Il a rédigé plusieurs articles en responsabilité civile et en assurance et collabore chaque année à la mise-à-jour du livre " Responsabilité" dans la Collection de droit de l'École du Barreau.

Pr. Patrick Forget – Patrick Forget est professeur de droit civil à l'Université du Québec à Montréal depuis 2011. Il était auparavant professeur-chercheur en jurilinguistique à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Il est coauteur du Dictionnaire de droit privé – les obligations (et de son pendant de langue anglaise) paru en 2003 chez Yvon Blais. En 2016, il a publié, également chez Yvon Blais, l'ouvrage *Au-delà de l'arrêt Cinar Corporation c. Robinson : Une présentation critique de la conception dominante du préjudice en droit québécois*. Dans ses recherches, le professeur Forget interroge les concepts fondamentaux du droit de la responsabilité civile, en particulier les concepts de préjudice et d'atteinte, à partir d'outils analytiques empruntés à la terminologie et à la linguistique.

Pr. Daniel Gardner – Daniel Gardner est professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval, où il enseigne le droit des obligations. Il est l'auteur des ouvrages *Le préjudice corporel* (4^e édition, 2016), ainsi que *Jurisprudence commentée sur les obligations* (12^e édition, 2017, en collaboration avec M. Tancelin et F. Levesque). Spécialiste des questions touchant l'évaluation des dommages, il a publié de nombreux rapports de recherche et articles de doctrine, en plus de maintenir une collaboration régulière dans la *Revue du Notariat* avec sa chronique annuelle sur les obligations. En plus de ses conférences au Québec, il a été professeur invité dans une dizaine de facultés de droit à travers le monde.

Pr. Mariève Lacroix – Professeure agrégée et vice-doyenne aux études de la Faculté de droit, section droit civil, de l'Université d'Ottawa, Mariève Lacroix est une spécialiste de la responsabilité civile. Auteure de plusieurs articles et livres sur ce domaine, elle a entre autres choses publié une monographie intitulée « *L'avocat diffamateur : ses devoirs de conduite et la mise en œuvre de sa responsabilité civile* – Éditions Yvon Blais, coll. « Minerve », 2005 – et co-rédigé un livre intitulé *Responsabilité et immunité des juges. Regards croisés belge et québécois* – Montréal, Éditions Thémis, 2017. Conseillère éditoriale pour le JurisClasseur Québec sur la Responsabilité professionnelle, la professeure Lacroix est également secrétaire générale et trésorière de la section québécoise de l'Association Henri Capitant. Membre du Barreau du Québec, elle a été clerc auprès de l'Honorable Joseph R. Nuss de la Cour d'appel du Québec, à Montréal.

Pr. Philippe Pierre – Professeur de droit privé à l'Université de Rennes 1, Philippe Pierre est un spécialiste reconnu du droit de la responsabilité civile et du droit des assurances. Codirecteur du répertoire Lamy de Droit de la Responsabilité, anciennement directeur de l'Institut de l'Ouest, droit et Europe, il est désormais directeur de son équipe responsabilité / assurance / patrimoine. Auteur prolifique en droit de la responsabilité civile, de la responsabilité des professionnels et des assurances, il a publié plusieurs textes dans des revues scientifiques et des ouvrages collectifs, de même qu'un nombre impressionnant de monographies sur ces différents domaines du droit. Au cours des dernières années, il a également prononcé plusieurs conférences, en Europe, en Afrique du Nord, au Moyen-Orient, en Asie, en Amérique du Sud et au Québec. Membre du conseil scientifique d'une demi-douzaine de revues juridiques, le professeur Pierre cumule les fonctions administratives, tant au sein de son Université qu'ailleurs en France. Directeur du Diplôme supérieur du Notariat de l'Université de Rennes, il est entre autres directeur des relations internationales et Vice-Doyen aux relations internationales de la Faculté de droit et de sciences politiques de cette Université.

Me Vincent Ranger – Me Vincent Ranger est avocat en litige civil et administratif au cabinet d'avocats Per curiam. Détenteur d'un baccalauréat en science politique de l'Université de Montréal

et d'un baccalauréat en droit de l'Université McGill, Me Ranger a commencé sa carrière comme recherchiste à la Cour d'appel du Québec auprès du juge Pierre J. Dalphond. Il a par la suite complété une maîtrise à l'Université de Montréal sous la responsabilité de Benoît Moore et son mémoire fut publié sous le titre *La notion de bonne foi dans les immunités législatives au Québec : entre imprécision et redondance* en 2017 aux Éditions Yvon Blais. En plus de sa pratique privée, Me Ranger enseigne le droit administratif et la responsabilité civile aux étudiants du premier cycle universitaire, à l'UQAM et à l'Université d'Ottawa.

Me Jérémie Torres-Ceyte – Jérémie Torres Ceyte est avocat chez Clyde & Co et chargé de cours à la faculté de droit de l'Université de Montréal. Après avoir suivi un cursus initial en France, il a obtenu un baccalauréat de l'Université de Montréal. Il est également titulaire d'un doctorat des Universités de Montréal et Aix-Marseille, réalisé sous la direction des professeurs Benoît Moore et Hugo Barbier. Au cours des dernières années, Me Torres Ceyte a prononcé diverses conférences, publié plusieurs textes et dirigé des ouvrages collectifs en droit des obligations. Ses recherches sont axées principalement sur le droit québécois et français des contrats et de la responsabilité civile. Il s'intéresse plus précisément aux rapports qu'entretiennent ceux-ci avec les droits fondamentaux.

Pr. Nathalie Vézina – Nathalie Vézina est membre du Barreau du Québec depuis 1989 et professeure à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke depuis 1992. Formée en droit civil et en common law à l'Université McGill, elle a obtenu un doctorat de droit comparé de l'Université Paris II (Panthéon-Assas) pour une thèse intitulée *L'obligation de sécurité. Étude de droit comparé (droits français et québécois)*, rédigée sous la direction du professeur Denis Mazeaud. Elle a collaboré à la sixième édition de l'ouvrage *Les obligations* de Jean-Louis Baudouin et Pierre-Gabriel Jobin parue en 2005, et était co-auteure de la septième édition parue en 2013. Elle est auteure de nombreux textes et directrice de diverses publications dans les domaines des obligations et de la responsabilité civile, ainsi qu'en droit comparé. À l'Université de Sherbrooke, elle enseigne la responsabilité civile et le régime des obligations.